

DESIGN ET ARTISANAT AU HARBOURFRONT CENTRE

L'atelier Design et Artisanat est un espace de travail et un programme canadien hors-pair axé sur le développement de carrières professionnelles. À la fois lieu de formation, incubateur et centre d'artistes en résidence, il propose une démarche d'apprentissage autonome et transformatrice. Le programme est ouvert aux étudiants de 2^e ou 3^e cycle ou formation équivalente ayant une connaissance complète et exhaustive des concepts et des techniques propres à l'une des cinq disciplines suivantes : textile, verre, céramique, design ou joaillerie.

Design et Artisanat du Harbourfront est le seul programme au Canada à offrir une résidence en design et artisanat contemporain résolument centrée sur le développement professionnel. Ses ressources et ses possibilités (mentorat, conférences, expositions et colloques) témoignent d'un engagement à long terme auprès des artistes et son rôle dans l'épanouissement et la promotion d'une discipline créative de design et artisanat n'est plus à démontrer. Ainsi de nombreux artistes parmi les plus brillants se révèlent-ils pleinement comme des artistes et des designers indépendants qui contribuent au tissu culturel et économique de leurs communautés.

Au Canada, le programme Artistes en résidence du Harbourfront est le seul du genre à bénéficier d'un généreux soutien de Patrimoine canadien, par le biais du [Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts](#).

PROGRAMME ARTISTES EN RÉSIDENCE

Le programme Design et Artisanat offre des résidences dans cinq disciplines :

- **Céramique**
- **Design**
- **Verre**
- **Métal/Joaillerie**
- **Textile.**

Types de résidence

- **Résidence annuelle** – Contrat d'un an pour diplômés récents (diplôme obtenu dans les cinq dernières années), débutant en juin ou en septembre. Le contrat annuel est renouvelable pour une durée maximale de trois ans, à la discrétion du Harbourfront Centre.
- **Résidence d'été** – Contrat de trois mois pour étudiants à temps plein dans les domaines du verre, du textile ou du métal/joaillerie. Le contrat débute le 1^{er} juin et se termine le 31 août. *Ces bourses sont strictement réservées aux personnes qui retournent étudier à plein temps dans un établissement d'enseignement.*

QUE PROPOSE LE PROGRAMME ARTISTES EN RÉSIDENCE ?

Le programme Artistes en résidence, Artisanat et Design, vise avant tout à aider les jeunes designers et artisans à lancer leur carrière professionnelle.

À cette fin, les artistes en résidence à temps plein ont **accès 24 heures sur 24** à l'atelier Artisanat et Design du Harbourfront Centre et aux équipements nécessaires à la conception et à la réalisation d'œuvres fonctionnelles ou non.

Dans chaque discipline, deux **conseillers artistiques** professionnels bénévoles proposent aux artistes en résidence des avis, des critiques et des suggestions sur leurs orientations de carrière et sur l'avancement de leurs travaux.

Les artistes en résidence peuvent être amenés à **exposer leurs œuvres** dans l'un des nombreux espaces du Harbourfront. Cinq lieux accueillent actuellement de nombreuses expositions chaque année.

Les artistes en résidence peuvent **donner des cours au public, moyennant rétribution**.

Design et Artisanat organise également diverses **activités avec des artistes et des professionnels canadiens et étrangers**, notamment des cours, des ateliers, des séminaires, des conférences et des expositions. Toutes ces activités servent essentiellement l'intérêt des artistes en résidence, mais aussi celui de la grande communauté du design et de l'artisanat.

Parmi les **autres avantages** du programme Artistes en résidence, citons l'accès à la bibliothèque de design et d'artisanat, à des ordinateurs et à des logiciels de conception. Les artistes en résidence bénéficient aussi d'entrées libres ou à prix réduit dans de nombreux lieux de culture ou de divertissement à Toronto et en Ontario, et ils disposent d'un stationnement à prix réduit au Centre Harbourfront.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Résidence annuelle temps plein

- Détenir un diplôme de 2^e ou 3^e cycle ou avoir suivi une formation supérieure équivalente dans un environnement d'apprentissage comparable.
- Avoir obtenu un diplôme dans les cinq dernières années.
- La durée du contrat Artistes en résidence temps plein ne peut excéder trois ans.

Résidence d'été

- Être inscrit à des études menant à un diplôme de 2^e ou 3^e cycle ou à un programme de formation équivalent.
- Reprendre une formation ou des études à temps plein à l'automne suivant la résidence.

DESIGN ET ARTISANAT

PROGRAMME ARTISTES EN RÉSIDENCE

Qualités requises (résidence **annuelle ou d'été**) :

- Talent, savoir-faire et innovation
- Potentiel d'amélioration technique and artistique.

CONDITIONS DE RÉSIDENCE

Bien prendre note des qualités requises de tous les artistes en résidence du programme Design et Artisanat :

- Potentiel de développement créatif et technique.
- Progrès dans la pratique et l'avancement de carrière, volonté d'exposer et aptitude à travailler en public (les procédés seront rendus publics).
- Capacité à travailler en équipe, de façon respectueuse et responsable.
- Aptitude à réaliser un projet dans le respect des cibles et des échéances.
- Faculté de travailler sans l'aide d'un technicien de l'atelier et de résoudre les problèmes techniques d'équipement.
- Pouvoir travailler à la vue du public.
- Avoir une bonne compréhension des protocoles de santé et sécurité en atelier.

CANDIDATS INTERNATIONAUX

Les artistes de 18 à 35 ans peuvent être invités à déposer une demande de permis de travail auprès d'Expérience internationale Canada (EIC), catégorie Vacances-travail. Les pays ou territoires de citoyenneté des artistes doivent avoir une entente avec le Canada pour que ceux-ci puissent être qualifiés de participants d'EIC et autorisés à déposer une demande de permis de travail à ce titre. Pour connaître la liste des pays ayant des ententes avec le Canada et savoir si vous pouvez présenter une demande, consultez <https://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/admissibilite.asp>. Veuillez noter que les É.-U. ne disposent pas d'une telle entente. La durée de validité de la plupart des permis Vacances-travail va de 12 à 24 mois.

Pour des plus amples renseignements, visitez Expérience internationale Canada : Immigration et Citoyenneté, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/eic.html>.

FRAIS

Les candidats dont la demande de résidence est acceptée doivent signer un contrat d'un an et payer des droits de licence mensuels de 110,70 \$CAN (incluant TVH et assurance) pour la première année. Certains candidats peuvent être admissibles à une bourse. Les candidats admissibles à l'octroi d'une bourse sont dispensés de ces frais.

DESIGN ET ARTISANAT

PROGRAMME ARTISTES EN RÉSIDENCE

*** Le Harbourfront Centre ne prévoit pas de logement pour les artistes inscrits à son programme de résidence. Chacun doit assumer ses frais de logement et de déplacement. Aucun salaire n'est versé. ***

LA DEMANDE

Les demandes se font en deux temps : formulaire en ligne et entrevue sur place.

Demande en ligne

Tous les formulaires de demande sont disponibles à www.harbourfrontcentre.com/craft/.

Les formulaires et les lettres de recommandation doivent nous parvenir sans exception au plus tard le jour de la date limite à 17 h, heure de Toronto. Les demandes envoyées par courrier, courriel, télécopieur ou tout autre moyen ne seront **pas** acceptées.

Il est important de s'assurer que la demande est **complète à tous égards**. À ce titre, le formulaire de demande, les frais de dossier et les deux lettres de recommandation doivent nous parvenir au plus tard à la date limite. Les demandes tardives ou incomplètes ne seront pas acceptées. Il est également important d'avertir rapidement si l'une des informations du formulaire de demande doit être modifiée.

Lettres de recommandation

- Il appartient aux candidats de vérifier que les répondants ont envoyé leurs lettres. Celles-ci doivent être envoyées via [le lien formulaire](#).
- Les lettres de recommandation doivent être soumises via le formulaire en ligne. Les lettres envoyées par courriel, courrier ou télécopieur seront refusées.
- Les répondants peuvent être des professeurs, des employeurs, des superviseurs, etc. Toutes ces personnes devraient être disposées à commenter les compétences techniques et conceptuelles des candidats, ainsi que leurs qualifications et leur personnalité.
- Il est important d'inscrire le NOM LÉGAL COMPLET des répondants afin de pouvoir associer les lettres aux demandes.
- Lorsqu'un répondant a des problèmes, il est important de prévenir avant la date limite.
- Un courriel de confirmation est envoyé aux répondants ayant soumis avec succès une lettre de recommandation.

Pour faciliter la soumission des images accompagnant une demande en ligne

- Tester les images avant leur téléchargement afin de vérifier le formatage.
- S'assurer que les images téléchargées sont intactes et dans un format lisible.
- Ne pas envoyer plus de trois images d'installation, de gros plan ou d'ensemble. Le reste de la présentation doit s'appuyer sur des images uniques.
- Ne pas oublier que la qualité des images est essentielle.

DESIGN ET ARTISANAT

PROGRAMME ARTISTES EN RÉSIDENCE

Entrevue

Les candidats dont la demande a été retenue seront invités par courriel à une entrevue avec le comité de sélection (composé de l'équipe de Design et Artisanat, de conseillers artistiques et d'artistes en résidence en poste). L'entrevue a lieu en semaine, vers la fin du mois d'avril ou en mai.

Les candidats de l'extérieur de Toronto doivent prévoir leur hébergement et leurs frais de déplacement. Dans certains cas, l'entrevue peut être faite par Zoom. Les candidats qui prévoient ne pas pouvoir se présenter en personne doivent nous en aviser.

Les entrevues pour une demande de résidence à temps plein durent une quarantaine de minutes; pour une demande de résidence d'été : 25 minutes.

1. Installation de l'œuvre – 5 minutes
2. Présentation des images – 10 minutes
3. Observation de l'œuvre – 10 minutes (demande d'été : 5 minutes)
4. Questions et réponses – 10 minutes (demande d'été : 5 minutes)
5. Rangement de l'œuvre – 5 minutes

Les candidats sont invités à décrire oralement leur œuvre et à présenter des images de la genèse de leur travail.

- Prière de limiter à 15 le nombre d'images numériques documentant la genèse de l'œuvre (10 pour une demande s'été). Celles-ci peuvent être différentes des images accompagnant la demande en ligne.
- Les images doivent être en format Powerpoint (.ppt) ou PDF, sauvegardées sur clé USB et compatibles avec le système d'exploitation Mac.
- Le matériel numérique sera présenté sur des écrans plats ACL.
- Le nombre d'images d'installation, de gros plan ou d'ensemble est limité à trois. Pour le reste de la présentation, prière d'utiliser des images uniques.
- La qualité des images est essentielle (l'œuvre doit être bien éclairée, les couleurs doivent être fidèles, le fond ne devrait pas distraire, etc.).
- La résolution des fichiers doit être de 72dpi et leur taille doit être au maximum de 1024 x 768 pixels.

Exemple de diapositive de présentation pour une entrevue

DESIGN ET ARTISANAT PROGRAMME ARTISTES EN RÉSIDENCE



Janet Macpherson, *Myriad*, 2012.
Part of *Angelus* installation.
Slip cast porcelain, paper clay,
underglaze, gold lustre.
24" h x 12" w x 9" d
Photo by Janet Macpherson.

Exemple de diapositive de présentation pour une entrevue : photo d'installation



Janet Macpherson, *Menagerie*, 2011. Slip cast porcelain, underglaze, gold lustre.
Installation view. LOOKout Exhibition, January 28 - April 15, 2012, Harbourfront Centre, Toronto.
Photo by Tom Bilenkey.

Les candidats doivent apporter de trois à six exemples de leur travail en cours au comité de sélection. Les échantillons doivent être intacts et complets. Il est préférable d'éviter les systèmes de présentation compliqués car les œuvres doivent être assemblées en cinq minutes seulement. Les membres du comité de sélection peuvent aider au déballage et au remballage des œuvres le cas échéant. Le Harbourfront Centre ne saurait être tenu

DESIGN ET ARTISANAT

PROGRAMME ARTISTES EN RÉSIDENCE

responsable des dommages (quelle qu'en soit la cause) occasionnés au matériel soumis à l'appui des demandes.

**Merci d'envoyer vos questions sur le programme Artiste en résidence à
craft@harbourfrontcentre.com.**